

Nom :
Prénom :
Date de remise :

IDENTIFIER

les caisses de retraite
auprès desquelles j'ai
cotisé durant toute ma
vie professionnelle.

1- QUI

Je crée mon compte pour disposer de mon Relevé Indicatif de Situation RIS, EIG Estimation Indicative Globale, des simulations, liquider mes pensions...

Ma retraite publique
<https://sl2.cdc.retraites.fr>



DETERMINER

à partir de quel âge je
pourrai liquider mes
pensions. La possibilité sera-
t-elle la même pour chacune
de mes caisses de retraite ?

2- QUAND

À quel âge ?

Plus vraiment d'âge en fait, car des départs anticipés existent dès 55 ans, voir même avant. Si vous pensez en remplir les conditions, n'hésitez pas à contacter vos caisses de retraite.

ESTIMER

mes futures ressources ou
quels seront les montants
versés par chacune des
caisses de retraite (rente
mensuelle, trimestrielle,
capital unique...) ?

3- COMBIEN

Chaque caisse de retraite est habilitée à vous renseigner, particulièrement **pour le privé** (en pratique, pas avant les 6 mois précédents la possibilité de départ).

Le droit à l'information retraite, particulièrement l'Estimation Indicative Globale EIG permet d'obtenir une vision financière globale,

À retenir



Mes démarches

- Déterminer la possibilité de départ particulièrement pour les départs anticipés avant 62 ans (carrière longue, handicap...) auprès des différentes régimes
- obtenir des estimations de pensions
- poser un préavis de départ auprès de mon employeur au moins 6 mois avant la date choisie

Conseils utiles!

- ✓ Pouvoir partir en retraite (légalement) ne vaut pas obligation de départ, il s'agit d'un **choix** (personnel, financier, professionnel...).
- ✓ Privilégier un **1^{er} du mois** (sauf exceptions liées à l'âge limite...)
- ✓ La liquidation des pensions de retraite n'est **pas automatique**, elle doit faire l'objet **d'une demande**.
- ✓ La liquidation de mes **pensions privées** nécessite que j'engage **personnellement les démarches** auprès des caisses de retraite.
- ✓ Bien demander toutes ses pensions à la même échéance (sauf exceptions)
- ✓ **Impôts** : il peut être opportun d'adapter son prélèvement à la source afin de l'ajuster à ses nouvelles ressources.
- ✓ Si vous avez souscrit un **contrat maintien de salaire** (complément de salaire en cas de passage à demi-traitement - ne pas confondre avec le contrat mutuelle santé garantissant le remboursement des frais médicaux), n'oubliez pas de prévenir l'organisme afin que ce contrat soit clôturé, particulièrement si la cotisation est prélevée sur votre compte bancaire.

LE SAVIEZ-VOUS?

Mes pensions du privé seront payées autour du 9 du mois suivant.

Exemple :

- ✓ *Départ en retraite (date de radiation des cadres) au 1^{er} juillet*
- ✓ *Virement des mes pensions privées autour du 9 août.*

Mes contacts

☎ 3960



MOULINS 6 rue Louis Blanc
MONTLUCON 15 rue Achille Allier
VICHY 14 rue Pasteur



☎ 0 969 39 50 50

MOULINS 20 avenue Meunier

☎ 04 73 19 75 75

CLERMONT FD 11 rue Jean Claret

☎ 0 820 200 189

pour regrouper les démarches auprès des complémentaires privées MOULINS 1-3 rue Berthelot



Fabienne DROUIN
Responsable Retraite/CNRACL
4, Rue Marie Laurencin 03400 YZEURE
04.70.48.21.05
f.drouin@cdg03.fr

Mathilde GREBAUX
Retraite & CNRACL
4, Rue Marie Laurencin 03400 YZEURE
04.70.48.21.00
cnracl@cdg03.fr

Valérie PLO
Retraite / CNRACL
4, Rue Marie Laurencin 03400 YZEURE
04.70.48.21.00
v.plo@cdg03.fr